



LES FRIGON

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON

VOLUME 8 - NUMÉRO 1

HIVER 2001

SUR LES TRACES DE FRANÇOIS FRIGON, voyageur de traite

Georges E. Frigon (93)

Près de 300 ans après le décès de François Frigon dit Lespagnol, il existe encore au moins un de ses descendants qui s'intéresse aux fourrures. François Frigon était voyageur de traite. Son descendant Luc Frigon, de St-Boniface-de-Shawinigan, est spécialiste de la trappe.

Luc Frigon, quoique âgé de 40 ans seulement, a déjà une longue expérience de trappeur. Dès son jeune âge, il s'empressait, tôt le matin, avant d'aller à l'école, de pratiquer la petite chasse sur les fermes environnantes du domicile de ses parents à Shawinigan Sud.

Luc est maintenant travailleur forestier. Il est l'un des gestionnaires de la Coopérative forestière du basSt-Maurice. Il a la responsabilité du contrôle des castors sur les différents plans d'eau de la Municipalité, afin de prévenir les dommages causés aux structures routières.

Résidant du Lac des Six de St-Boniface, il profite pleinement d'un territoire idéal pour ses activités de trappe personnelles. Luc est un chasseur émérite et tous ses trophées nous

démontrent sa compétence. Sa collection comporte orignal, ours, loup, lynx et plusieurs autres espèces.



NOTES GÉNÉALOGIQUES (Luc Frigon)

François et Marie-Claude Chamois

Jean-François et Gertrude Perro

Antoine Pierre et Marie-Anne Trottier

Augustin et Marie Lefebvre

Abraham et Josephite Dontigny

Hubert et Sophie Cloutier

Alphée et Délima Pronovost

Charles-Edouard et Cora Cayer

Maurice et Françoise Provencher

Luc Frigon et Nancy Fortin

SOMMAIRE

Sur les traces de François, voyageur de traite	33
Le mot du président	34
La nouvelle équipe du bulletin	34
Alphée Adolphe Frigon (1846-1934)	35
François Frigon voyageur; - IX	
Le contrat d'embauche d'engagés	36
Lumières sur le passé - XI	38
Fragments généalogiques et historiques	39
La liste des membres au 19 mars 2001	40

LE MOT DU PRÉSIDENT

Gérald Frigon (116)

Il semble opportun, alors qu'une nouvelle équipe se met en place pour l'édition du bulletin trimestriel, de rappeler la somme de travail qu'implique une publication régulière.

- Les articles de base, qu'ils soient de nature historique ou généalogique, demandent des heures de recherche en bibliothèque et de travail à l'ordinateur.
- Les rubriques (nouvelles, naissances, décès ...) sont le fruit d'une consultation quotidienne de plusieurs journaux.
- Les articles portant sur l'actualité ou sur des événements particuliers chez les Frigon nécessitent un bon réseau et bien des heures de communication. Le soutien des membres de l'association pour identifier un fait particulier touchant un Frigon, (promotion, élection comme maire, obtention d'un doctorat, réalisation importante...) est essentiel à la rédaction de ces articles.
- La publication du bulletin exige de l'équipe d'édition une excellente coordination pour colliger le matériel à publier, monter chacune des pages, assurer la qualité des

textes et des photos.

- L'équipe de traduction (du français à l'anglais et vice versa) doit respecter l'esprit du texte et souvent travailler sous pression tout en maintenant la qualité de la langue.
- L'équipe de distribution doit, à chacun des bulletins, s'assurer que la liste des membres est conforme, faire les changements d'adresses et parfois inclure soit la carte de membre ou un avis particulier.

En un mot, la publication d'un bulletin demande une somme importante de travail et une coordination à chaque instant.

Nous tenons à féliciter et à remercier de nouveau Raymond (1) et son équipe pour cette tâche accomplie avec brio au cours des 6 dernières années. Nous souhaitons à la nouvelle équipe le meilleur des succès.

LA NOUVELLE ÉQUIPE DU BULLETIN

Une équipe de collaborateurs et de collaboratrices

À la rédaction et à l'édition

Jean-René Frigon (11)
et Cécile Brunelle (181), collaboratrice

À l'écriture des articles et des chroniques

Claudette Chevrette Naud (126)
Georges E. Frigon (93)
Gérald Frigon (116)
Lucie Frigon Caron (56)
Odette Frigon (52)
Pierre Frigon (4)
Raymond Frigon (1)
Robert Frigon (2)
et tous les membres

À la qualité de la rédaction et de la révision linguistique

Lucie Frigon Caron (56)
Pierre Frigon (4)

À la traduction anglaise du bulletin

Claudette Chevrette Naud (126) avec la collaboration de
Lucie Frigon Caron (56) et de
Raymond Frigon (1)

À l'expédition et à la publicité

Claudette Frigon Giesinger (89)
Pierre Frigon (4)

Georges E. Frigon (93)

Alphée Frigon vivait sur une ferme voisine de celle de son père Hubert Frigon, à Rivière-à-Veillet, près de Ste-Geneviève-de-Batiscan. Il constata, comme bien d'autres cultivateurs de son temps, que le produit de sa ferme n'était pas suffisant pour satisfaire aux besoins d'une famille de dix enfants (cinq garçons et cinq filles).

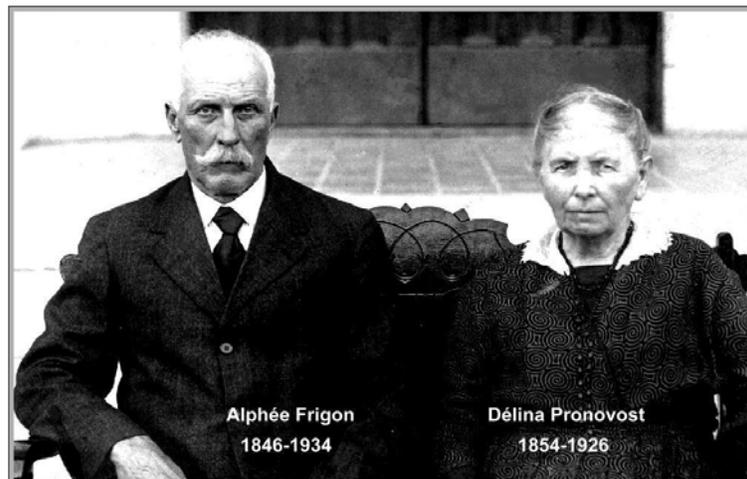
Il décida donc d'étendre le champ de ses activités à la vente de bétail "en gros" sur les marchés de Montréal. Les animaux étaient acheminés à la gare du Grand Nord située dans la montagne de St-Prosper pour être ensuite transportés et vendus à Montréal. Malgré tout ce va et vient, tous ses efforts et toutes ses absences assez prolongées, Alphée ne parvenait toujours pas à répondre aux exigences familiales.

Son fils William travaillait à Shawinigan depuis quelque temps déjà et semblait assez bien se tirer d'affaire. Celui-ci l'encouragea donc à venir le rejoindre avec sa famille. Ce qu'il fit. Décision que plusieurs parents et voisins ne partageaient pas. Il y avait des risques mais la suite démontra qu'Alphée avait misé juste.

Quand il vint à Shawinigan, en 1899, il acheta, avec son fils William, le lot no 628-22 situé sur le côté Nord de la 3^e Rue et voisin du coin de la 3^e Rue et des Cèdres. La compagnie Shawinigan Water and Power lui céda le lot pour la somme de 250 \$ (3 ans pour payer). Alphée et son fils bâtirent "La Petite Maison" à l'arrière du lot lequel était couvert d'arbres dont quelques-uns furent utilisés comme échafaudage pour la construction de la maison.

Durant plusieurs années Alphée fut charretier à Shawinigan. Il prenait des contrats pour le transport lourd avec un "team" de chevaux. Un de ces contrats fut de transporter du gravier extrait du lit de la rivière St-Maurice en face de la centrale no 2 de la S. W. & P. Durant les dernières années de sa vie active Alphée travailla pendant plusieurs années comme évaluateur municipal pour la cité de Shawinigan.

Il était aussi impliqué activement dans la politique fédérale, provinciale et municipale.



Notes généalogiques

Alphée Adolphe FRIGON n. 1846-06-15, Ste-Geneviève-de-Batiscan Qc. Can., (fils de Hubert FRIGON et Sophie CLOUTIER), occupation Charretier, m. 1872-02-12, à Ste-Geneviève-de-Batiscan, Qc., Can., Marie Adiana Délina PRONOVOST, n. 1854-11-08, Ste-Geneviève-de-Batiscan, Qc., Can., (fille de François-Xavier PRENOUVEAU et Henriette VEILLET) d. 1926-11-09, Shawinigan, Qc., Can., sépulture: Shawinigan, Qc., Can., Cimetière St-Joseph. Alphée décès : 1934-04-10, Shawinigan, Qc., Can. Neuf de leurs 21 enfants sont décédés à moins de 8 ans d'âge. Marguillier à la fondation de la paroisse St-Bernard de Shawinigan (1912).

IX

Le contrat d'embauche d'engagés

Parfois les associés signataires d'un contrat de traite n'étaient pas assez nombreux pour effectuer le voyage seuls. Ils liaient alors à leur entreprise des engagés par un acte notarié.

Colonne de droite : transcription du texte original fourni par Hélène-Andrée Bizier.

Colonne de gauche : formulation moderne du texte original. Bonne lecture!

- | | |
|--|--|
| 1- Le 15 août 1686, devant le notaire Genaple de Bellefond, | <i>1- Et (advenant) le quinzième jour d'aoust aud. an 1686</i> |
| 2- sont comparus Laurent _____, habitant de Champlain | <i>2- sont comparus (Laurent) _____ habitant de Champlain</i> |
| 3- et Joseph Laperle demeurant dans la seigneurie de Sainte-Anne. | <i>3- et Joseph la Perle demt en la seigneurie de Sainte Anne</i> |
| 4- Ils ont reconnu et déclaré s'être engagés envers les sieurs | <i>4- Lesquels ont reconnu et confessé s'etre engagé aux dits sieurs</i> |
| 5- de LaConche, François Frigon, Jean et Antoine | <i>5- de la Conche aud. nom, françois frigon, jean et antoine</i> |
| 6- Desrosiers, frères, et Bellefond et ont promis de faire | <i>6- desrosiers freres, et Bellefond devant promis pour faire</i> |
| 7- avec les dits Frigon, Desrosiers et Bellefond le voyage | <i>7- avec les d frigon desrosiers freres et bellefond le voyage</i> |
| 8- de traite chez les indiens Illinois et promis de partir. | <i>8- de traite aux Illinois pour le quel ils sont promis de partir</i> |
| 9- Et ce, à condition, de partager la moitié du | <i>9- et ce moyennant quils partageront dans la moitié du</i> |
| 10- profit qui proviendra de la traite des marchandises | <i>10- profit qui proviendra des marchandises, et auront traité</i> |
| 11- suivant le présent accord de société; ainsi, il a été | <i>11- suivant laccord de société cy devant; et ce faisant a esté</i> |
| 12- convenu qu'en cas de mort de l'un des voyageurs | <i>12- convenu quen cas de de mort de l'un des dits voyageurs</i> |
| 13- sa part sera versée entièrement à ses enfants ou héritiers | <i>13- sa part sera conservé entiere a ses enfants ou heritiers</i> |
| 14- sans aucune diminution bien qu'il ait fallu prendre un autre | <i>14- sans aucune diminution bien quil fallut prendre un autre</i> |
| 15- homme à sa place. La part de ce dernier sera prélevée aux | <i>15- homme en sa place; leql, sa part sera payé aux</i> |
| 16- dépens de la communauté. Par ailleurs, si l'un des voyageurs | <i>16- depens de la communauté que si quelqu'un d'eux</i> |
| 17- veut quitter et abandonner le voyage, il devra s'acquitter de tous | <i>17- veut quitter et abandonner le voyage il prendra tous les</i> |
| 18- les devoirs et aura droit de contestation selon | <i>18- devoirs et pretentions quil pourrait avoir en consequence</i> |
| 19- les termes du présent traité. Si un voyageur fait quelque | <i>19- du traité cy devant, que sil se faisait quelque</i> |
| 20- friponnerie dans la communauté, celui-ci | <i>20- friponnerie dans la communauté celuy qui l'aura fait</i> |
| 21- perdra la part qu'il avait. Il est aussi stipulé qu'aucun des | <i>21- perdra la part quil y avait; qu'aucun des dits</i> |
| 22- voyageurs ne s'absentera sans permission de son travail | <i>22- voyageurs ne s'absentera a sa volonté pour</i> |
| 23- de conduite des canots soit à l'aller ou au retour. | <i>23- la conduite des canots soit en montant ou descendant</i> |
| 24- Ainsi, tout au long du voyage, on ne fera rien | <i>24- en sorte que dans tout le voyage lon ne fera rien</i> |

X

Le contrat d'embauche d'engagés

(suite)

25- qui n'aura été décidé par l'ensemble de la communauté	25- <i>que par une commune (délibération) selon quil sera</i>
26- à la pluralité des voix.	26- <i>trouvé le plus expediant a la pluralité des voix;</i>
27- Et si quelqu'un allait ou passait en quelque	27- <i>et si quelques _____ allait ou passait en quelque</i>
28- lieu contre la volonté des autres et qu'il en arriva	28- <i>lieu contre la volonté des autres et quil en arriva</i>
29- un accident ou la perte du canot et des marchandises,	29- <i>accident ou perte du canot et marchandises quil y</i>
30- les pertes seront à son compte et à ses frais.	30- <i>avait mené, se sera pour son compte et a ses frais</i>
31- Il a été accordé par le consentement	31- <i>propres. et a este accordé avec (leur et) consentement</i>
32- du sieur de La Conche que chaque canoteur	32- <i>dudit sr de la Conche aud. nom, que chacun canoteur</i>
33- pourra traiter à son profit et par lui-même, deux chemises	33- <i>poura traiter a son profit et en sa part, deux chemises</i>
34- et une paire de mitasse ⁽¹⁾ qui lui appartient. Toutefois	34- <i>et une paire de mitasse a lui appartenant: apres</i>
35- ce sera après que les marchandises de la communauté	35- <i>toutes fois que les marchandises de la communauté</i>
36- auront été échangées. Ainsi, tout ce qui précède a été expressément fait	36- <i>seront traittées Car ainsi le tout a esté expressément et fait</i>
37- accordé et accepté aux conditions mentionnées plus haut. Chacun promet	37- <i>accordé et accepté aux conditions susdites promettant</i>
38- de respecter les obligations de ce traité	38- <i>(et) obligeant (et) renonçant chacun en</i>
39- de bonne foi. Fait et passé à Québec dans	39- <i>(bone foy et) fait et passé aud. Québec En</i>
40- la maison du sieur LaConche, en la basse ville,	40- <i>lad maison dudit sr de la Conche en la basse ville</i>
41- rue Notre-Dame, avant midi, le quinze	41- <i>rue Notre dame avant midi ledit jour quinze</i>
42- août 1686 en présence des sieurs François Poisset,	42- <i>d'aoust 1686: présence des surs françois Poisset</i>
43- marchand et de René Senard, maître boulanger en cette ville.	43- <i>marchd. de Rene Senard mtre boullanger en cet ville</i>
44- Ces témoins ont signé avec les sieurs de LaConche, Frigon	44- <i>tesmoins qui ont avec les d. srs de la Conche, frigon</i>
45- Jean et Antoine Desrosiers frères, Bellefond et	45- <i>jean et antoine desrosiers freres Bellefond et</i>
46- le notaire.	46- <i>no^{re} signé</i>
	<i>Poisset Frigon</i>
	<i>L Dutramble Antoine desrosiers</i>
	<i>(La Conche ?) Genaple Bellefond</i>
	<i>R. Senard GENAPLE</i>

(1) Mitasse : guêtre en peau ornée de rassade ou de poil d'original teint de diverses couleurs. *Le parler populaire des canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes(...), Laflamme et Proulx, imprimeurs, Québec, 1909, p.445.*

Robert Frigon (2)

Interrompue pendant un certain temps, nous poursuivons avec cette chronique dont la première tranche paraissait dans le bulletin «LES FRIGON» numéro d'hiver 1995. On pouvait lire la dernière tranche dans le bulletin de l'été 1999. Essentiellement c'est une chronique traitant de l'ancêtre de tous les Frigon d'ici et d'ailleurs et de sa famille. Il avait une concession à Batiscan mais nous pensons qu'il préférerait la traite et les voyages aux Illinois au travail de la terre laissant à son fils Jean-François le soin des travaux saisonniers.

Une partie de la terre de l'aïeul a été marchée le 4 septembre 1996 par le scripteur. De la rivière Batiscan, en passant par-dessus la voie ferrée, en traversant le petit ruisseau de printemps, en longeant la haie au milieu d'épis de maïs plus hauts qu'un humain, en allant jusqu'au fleuve, il y avait quelque 2 639 pas de 28 pouces chacun. C'était donc une concession plus en longueur qu'en largeur, de deux arpents selon les actes notariés. Mais toute la terre n'était pas cultivable à notre avis. Marécages et étangs devaient couvrir un bon tiers de la concession sans compter les risques d'inondation au printemps à chacune des extrémités, soit le long de la rivière Batiscan au nord et à l'autre bout donnant sur le fleuve Saint-Laurent. Acquise par l'ancêtre en 1671, cette terre n'était pas une des plus favorables à la culture. Les plus belles avaient été concédées bien avant cette date.

Il semble acquis que c'est sur cette terre reçue par donation en 1710 que Jean-François Frigon, le fils aîné, et sa seconde épouse, Gertrude Perrot, plantent le petit arbre généalogique sur lequel, en grandissant, se grefferont une quantité de branches dont chacune identifie un couple générateur. Ils ne bougeront pas de cet endroit comme le montre le plan de la seigneurie de Batiscan soumis à M. Dupuy, intendant, en 1725. En 1733 l'aveu et dénombrement de cet «espace de terre appelé Batiscan» [confection du papier terrier au 20 février 1733] témoigne encore de leur présence. Son voisin vers l'est est son beau-frère Mathurin Rivard dit Feuilleverte et à l'ouest est une terre au nom de Nicolas Gastineau, gendre du seigneur de Sainte-Marie, Jean Lemoyne. De leur vivant, ce dernier et François Frigon étaient donc voisins et amis.

Jeanne Frigon fille de l'ancêtre née en 1683, épouse un jeune veuf le 29 février 1710, Mathurin Rivard dit Feuilleverte, fils de Robert Rivard sieur de Loranger. Mathurin décède en 1737 et le 6 octobre 1745, Jeanne Frigon, âgée de 62 ans, fait donation de la terre à son gendre Pierre Trottier Labissonnière, époux de sa fille Marie-Josèphe. Selon le contrat notarié, elle donne une terre sise entre celle de François Saint-Cyr à gauche et celle de Jean-François Frigon à droite. Cette terre touche aussi au fleuve par le sud et à la rivière Batiscan par le nord.

Résumons brièvement l'effectif familial légué par les précurseurs François Frigon et Marie-Claude Chamois. Cette dernière en laissant sa patrie d'adoption pour son ancienne patrie aurait sans doute fait don au Canada d'une imposante famille car elle était encore très jeune lorsqu'elle est partie. Donc le seul continuateur de la lignée est le fils aîné Jean-François dont les deux épouses Madeleine Moreau et Gertrude Perrot lui donneront une quinzaine d'enfants. Vient ensuite Madeleine qui s'unit au soldat Jean Prime dit Laventure. Nous n'avons pas trouvé de descendance à ce couple. La petite Marie-Louise (Françoise) s'envole vers le Ciel en 1687, âgée de sept ans. Le quatrième enfant de la famille, une fille aussi prénommée Françoise, perdra son mari Joseph Moreau lors d'une expédition aux Illinois vers 1708. Puis vient Jeanne l'épouse de Mathurin Rivard dit Feuilleverte et enfin le petit dernier, Antoine, né quelques mois avant le départ de sa mère pour la France, restera célibataire.

Nous nous proposons dans une prochaine chronique de dire un mot sur la destinée tragique de Joseph Moreau le mari malchanceux de Françoise Frigon. Pour son malheur il fit affaire avec un vrai coquin du nom de Lamothe-Cadillac. Avant de partir pour l'au-delà il laissa cependant trois fillettes qui grandirent en grâces et firent des mariages honorables.

Pierre Frigon (4)

Des actes notariés originaux !

Louise Frigon (83) est secrétaire de la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade. En faisant l'inventaire des dossiers de la Société, elle en a découvert plusieurs contenant de l'information généalogique sur les pionniers Frigon.

L'un des dossiers contient quatre documents notariés d'origine. L'un de ceux-ci s'intitule : « *greffe du contrat de mariage entre mathurin rivard et jeanne frigon environ le 18^e fébvrier* ».

Cette copie a été notée au registre de Trois-Rivières 2 juin 1710 par le greffier Pottier. Cette copie est en parfait état et d'une écriture impeccable de la main même de François Trotain dit Saint-Sürin, notaire à Trois-Rivières entre 1687 et 1732.

La version originale est disponible aux Archives nationales et s'intitule : « *contrat de mariage entre le S^r mathurin rivard feuilleverte et Jeanne frigon en 1710 le 18^e febvrier* ». La transcription est en cours et sera bientôt disponible à l'association.

Le deuxième document est une lettre de Jean-François Frigon et de Gertrude Perro signée devant témoins donnant à Antoine Frigon, leur fils, les pleins pouvoirs de faire insinuer (enregistrer) leur contrat de mariage au greffe de Trois-Rivières. Malheureusement, le document ne porte aucune date. La transcription est disponible.

Le troisième est un acte notarié de Louis Pillard, (*notaire du roy* à Trois-Rivières entre 1736 et 1767) intitulé « *Abandon par catherine frigon ad vi en date du 15^e octobre 1764* ».

Le quatrième est une copie du troisième portant la signature du notaire Pillard. Il porte le titre : « *Transport et abandon par catherine frigon a sa sœur Marie josephte frigon le 15^e octobre 1764* ». Cette copie n'est pas de la main du notaire. Est-ce que cela signifie qu'il avait un ou une copiste pour écrire les doubles de ses actes notariés? La transcription de ce texte est en cours.

À suivre...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.

Secrétariat de l'association: 304-2390, rue Henriette Céré, Saint-Hubert, QC J3Y 9B6
(450) 678-9515 pfrigon@videotron.ca

Exécutif

Président et trésorier: Gérald Frigon, Laval, Québec
Vice-président: Robert Frigon, Charny, Québec
Secrétaire: Pierre Frigon, Saint-Hubert, Québec
Président-fondateur: Raymond Frigon, Ottawa, Ontario

frigon.gerald@videotron.ca
gerarzuk@sympatico.ca
pfrigon@videotron.ca
rayfrigon@aol.com

Administrateurs

Cécile Brunelle, Trois-Rivières-Ouest
Claudette Chevrette-Naud, Brigham
Claudette Frigon-Giesinger, Longueuil
Cyrille Frigon, Louiseville
Daniel Frigon, Champlain
Georges E. Frigon, Lac-des-Six

Jean-René Frigon, Trois-Rivières-Ouest
Louise Frigon, Ste-Anne-de-la-Pérade
René-J. Frigon, Trois-Rivières
Roger Frigon, Rimouski
Thérèse Frigon, Montréal

Canada

Adrienne Frigon Cossette, Saint-Prosper, QC
 Agenor Frigon, Montréal, QC
 Alain Frigon, Cap-Rouge, QC
 Alice Frigon, Saint-Prosper, QC
 Aline Frigon, Prouxville, QC
 André Frigon, Prouxville, QC
 André Frigon, St-Étienne-des-Grès, QC
 André-Arthur Frigon, Montréal, QC
 Anita Frigon Guillemette, Montréal-Nord, QC
 Annic Frigon, Montréal, QC
 Anthony Frigon, Edmonton, AB
 Antonia Nadeau, Nouvelle, QC
 Armande Frigon, Ste-Anne-de-la-Pérade, QC
 Benoît Frigon, Québec, QC
 Bernadette Frigon, La Tuque, QC
 Brigitte Frigon Martineau, Amos, QC
 Cécile Brunelle, Trois-Rivières Ouest, QC
 Céline Frigon, Pierrefonds, QC
 Céline Frigon, Longueuil, QC
 Céline Frigon, Montréal, QC
 Charles J. Frigon, Edmonton, AB
 Claude Frigon, La Tuque, QC
 Claudette Frigon Giesinger, Longueuil, QC
 Claudette Chevette Naud, Brigham, QC
 Colette Frigon, Mascouche, QC
 Cyrille Frigon, Louiseville, QC
 Daniel Frigon, Champlain, QC
 Daniel Frigon, Pointe-aux-Trembles, QC
 Danièle Frigon, Saint-Tite, QC
 Denis Frigon, St-Louis-de-France, QC
 Denise Frigon, Ste-Marthe-du-Cap, QC
 Denise Frigon, Sainte-Foy, QC
 Diane Frigon, Saint-Tite, QC
 Fernand Frigon, Laval, QC
 François Frigon, Saint-Hubert, QC
 François Frigon, Fabreville, Laval, QC
 François Frigon, La Tuque, QC
 Françoise Lewis, Montréal, QC
 Gabrielle Frigon Gagnon, Saint-Eustache, QC
 Gaétan Frigon, Montréal, QC
 Georges E. Frigon, Saint-Boniface, QC
 Georges-Henri Frigon, Montréal-Nord, QC
 Georgette Frigon Cormier, Baie-Comeau, QC
 Gérald Frigon, Saint-Prosper, QC
 Gérald Frigon, Laval, QC
 Gilles Frigon, Trois-Rivières-Ouest, QC
 Gilles Frigon, Amos, QC
 Ginette Frigon, Sainte-Rosalie, QC
 Gisèle Frigon Forget, Rockland, ON
 Gisèle Frigon Adams, La Tuque, QC
 Guy Frigon, Saint-Lambert, QC
 Guilaine Frigon, Saint-Augustin, QC
 Huguette Frigon, Cap-de-la-Madeleine, QC
 Huguette Frigon, Sherbrooke, QC
 Isabelle Frigon Gravel, Ste-Geneviève-de-Batiscan, QC
 Ivanhoë III Frigon, Rock Forest, QC

Jacinthe Frigon, Chicoutimi, QC
 Jacques Frigon, Ottawa, ON
 Jean Frigon, Montréal, QC
 Jean-Claude Frigon, St-Louis-de-France, QC
 Jean-Claude Frigon, Montréal, QC
 Jean-Louis Frigon, Boisbriand, QC
 Jean-Marie Frigon, Shawinigan-Sud, QC
 Jean-Paul Frigon, Falardeau, QC
 Jean-René Frigon, Trois-Rivières-Ouest, QC
 Jean-Yves Frigon, Brossard, QC
 Jeannine Frigon Skulski, Saint-Aimé, QC
 Jeannine Frigon, La Tuque, QC
 Jeannine Vallée Boivin, Anjou, QC
 John J. Pepper, Montréal, QC
 Jude Frigon, Orangeville, ON
 Julie Frigon Croteau, Sainte-Barbe, QC
 Kathleen Klein, Westmount, QC
 Laura Frigon, Coquitlam, BC
 Liliane Frigon, Shawinigan-Sud, QC
 Line Frigon, Longueuil, QC
 Lise M. Léonard, St-Sauveur-des-Monts, QC
 Louis-Georges Frigon, Montréal, QC
 Louise Frigon, cnd, Montréal, QC
 Louise Frigon, Ste-Anne-de-la-Pérade, QC
 Luc Frigon, Kinsey Falls, QC
 Lucie Frigon Caron, Hull, QC
 Lucie Frigon, Longueuil, QC
 Madeleine Frigon, Trois-Rivières, QC
 Madeleine Frigon, Angliers, QC
 Mainville Frigon, Gloucester, ON
 Marcel Frigon, Shawinigan-Sud, QC
 Margo Frigon, Vancouver, BC
 Marguerite Frigon, Mont-Royal, QC
 Marie-Berthe Frigon, St-Hyacinthe, QC
 Marie-Claire Frigon, Montréal, QC
 Marie-Jeanne Frigon Ross, Forestville, QC
 Marie-Paule Frigon, La Doré, QC
 Mary Frego Coates, Kincardine, ON
 Maurice Frigon, St-Eustache, QC
 Maurice Frigon, St-Boniface-de-Shawinigan, QC
 Michel Frigon, Ottawa, ON
 Michel Frigon, La Tuque, QC
 Monique Frigon, Shawinigan-Sud, QC
 Odette Frigon, Montréal, QC
 Paul Frigon, Almonte, ON
 Paul Frigon, Cornwall, ON
 Paul-Florian Frigon, St-Romuald, QC
 Pauline Frigon Couture, St-Bruno-de-Montarville, QC
 Pierre Frigon, Saint-Hubert, QC
 Pierrette Frigon Bélanger, Montréal, QC
 Raymond Frigon, Ottawa, ON
 Raymonde Frigon, Rimouski, QC
 Réjeanne Frigon, Sainte-Martine, QC
 René Frigon, Saint-Hubert, QC
 René Frigon, Toronto, ON
 René J. Frigon, Trois-Rivières, QC
 Rita Frigon Cossette, Saint-Prosper, QC
 Rita Frigon Paré, Beloeil, QC
 Rita Frigon, Montréal-Nord, QC

Robert Frigon, Charny, QC
 Robert Frigon, Châteauguay, QC
 Roger Frigon, Gatineau, QC
 Roger Frigon, Rimouski, QC
 Rolland Frigon, La Tuque, QC
 Romuald A. Frigon, Kanata, ON
 Sandra Frigon, Précieux-Sang-de-Bécancour, QC
 Suzanne Frigon, St-François-du-Lac, QC
 Sylvie Frigon Naud, Cap-Rouge, QC
 Thérèse Frigon, Montréal, QC
 Thérèse Frigon, Montréal, QC
 Ursule Frigon, Saint-Prosper, QC
 Yves Frigon, Blainville, QC
 Yvon Frigon, La Tuque, QC

États-Unis

Bernie Frigon, Scottsdale Arizona
 Bob Harvey, Saint Johnsville, New York
 Claire Baribeau Graham, Waterbury, Connecticut
 Corrina Frigon, Solvay, New York
 Cynthia L. Fregoe, Massena, New York
 Donald Frigon, Glenrock, Wyoming
 Edmond Frigon, Arvada, Colorado
 Edmund Frigone, Allyn, Washington
 Elaine Bessette Smith, Bloomfield, Connecticut
 Gilles Frigon, Lahaina, Hawaii
 Henry F. Frigon, Overland Park, Kansas
 James Fregon, Topeka, Kansas
 John Frigon, Aptos, Californie
 Kathleen Frigon, Caruso, Enfield, Connecticut
 Les Arseneau, Fountain Valley, Californie
 Louis Frigon, Cardiff by the sea, Californie
 Martha Frigon Pascual, La Palma, Californie
 Merlyn D. Frigon, Colorado Spring, Colorado
 Monique Frigon Blanchette, Dracut, Massachusetts
 Norma Frigon, Enfiel Connecticut
 Pauline Pepper Hook, Shiner, Texas
 Phil Frigon, Clay Center, Kansas
 Raymond Ménard, New London, Connecticut
 Richard R. Frigon, Niceville, Floride
 Ruth Baribeau Hamilton, Stratford, Connecticut
 Steven Frigon, Cincinnati, Ohio
 Teresa L. Frigon, USS O'Brien, Yokosuka, Japon
 Wanda Snyder, Allentown, Pensylvanie

